

Délégation départementale de l'Essonne

Service Santé environnement

Courriel : ars-dd91-se-eau@ars.sante.fr

Téléphone : 01 69 36 71 71

Fax : 01 69 36 71 99

Destinataire(s) :

MAIRIE DE PRUNAY SUR ESSONNE

SIARCE

SUEZ EAU FRANCE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : **Contrôle Sanitaire courant**

SIARCE SUEZ

Commune de : PRUNAY-SUR-ESSONNE

Prélèvement et mesures de terrain du **27/09/2022 à 10h52** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : SIARCE GIRONVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : MAIRIE - SANITAIRES

Code point de surveillance : 0000001371 Code installation : 000262 Type d'analyse : D1C7

Code Sise analyse : 00188912 Référence laboratoire : LSE2209-18366 Numéro de prélèvement : 09100188958

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

(PLV-09100188958 - page : 1)

Le mardi 04 octobre 2022

Pour la Directrice Générale et par délégation,
Pour le Directeur de la Délégation départementale de l'Essonne
ARS Ile-de-France et par délégation,
L'Ingénieur d'études sanitaires,



Franck CANOREL

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Mesures de terrain						
<i>Contexte Environnemental</i>						
Température de l'eau	18,0	°C				25,0
<i>Equilibre Calco-carbonique</i>						
pH	7,3	unité pH			6,5	9,0
<i>Résiduel de traitement</i>						
Chlore libre	0,33	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,36	mg(Cl2)/L				
			Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
Analyse laboratoire						
<i>Bactériologie</i>						
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	17	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		
<i>Caractéristiques organoleptiques et minéralisation</i>						
Aspect (qualitatif)	0	sans objet				
Couleur (qualitatif)	0	sans objet				
Odeur (qualitatif)	0	sans objet				
Turbidité néphélogométrique NFU	<0,1	NFU				2
Conductivité à 25°C	554	µS/cm			200,0	1100
Saveur (qualitatif)	0	sans objet				
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15
Odeur (dilution à 25°C)	non mesuré	dilut.	non mesuré			3
Saveur par dilution à 25°C	non mesuré	dilut.	non mesuré			3
<i>Equilibre Calco-carbonique</i>						
pH	7,31	unité pH			6,5	9,0
<i>Paramètres azotés et phosphorés</i>						
Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,1

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1

Délégation départementale de l'Essonne

Service Santé environnement

Courriel : ars-dd91-se-eau@ars.sante.fr

Téléphone : 01 69 36 71 71

Fax : 01 69 36 71 99

Destinataire(s) :

MAIRIE DE PRUNAY SUR ESSONNE

SIARCE

SUEZ EAU FRANCE

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Renforcement du contrôle de l'eau

SIARCE SUEZ

Commune de : PRUNAY-SUR-ESSONNE

Prélèvement et mesures de terrain du **27/09/2022 à 10h45** pour l'ARS, par le laboratoire :
LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL), qui a également réalisé les analyses.

Nom et type d'installation : SIARCE GIRONVILLE (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Nom et localisation du point de surveillance : MAIRIE - SANITAIRES

Code point de surveillance : 0000001371 Code installation : 000262 Type d'analyse : PCSE

Code Sise analyse : 00188924 Référence laboratoire : LSE2209-18365 Numéro de prélèvement : 09100188970

Conclusion sanitaire :

Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre sélénium. Cependant, le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France estime qu'une eau, en l'état actuel des connaissances, peut être consommée jusqu'à la valeur de concentration en sélénium de 20 µg/L. La dérogation pour distribution d'une eau non conforme en sélénium, délivrée par arrêté préfectoral ARS91-2019-VSS n°23 du 11 juillet 2019 est arrivée à son terme. Un dossier doit être de nouveau établi pour instruire une nouvelle dérogation. Des mesures correctives sont en cours afin d'améliorer la qualité de l'eau et permettre, à terme, la distribution d'une eau à une concentration en sélénium inférieure à la limite réglementaire de 10 µg/L.

(PLV-09100188970 - page : 1)

Le mardi 04 octobre 2022

Pour la Directrice Générale et par délégation,
Pour le Directeur de la Délégation départementale de l'Essonne
ARS Ile-de-France et par délégation,
L'Ingénieur d'études sanitaires,



Franck CANOREL

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<i>Oligo-éléments et micropolluants minéraux</i>						
Sélénium	13	µg/L		10,0		

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1